

Département de Seine-Maritime  
Arrondissement du Havre  
Commune de Lillebonne



SECA/AG/6.1/304/2024

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet :** Fermeture du terrain de football n° 1  
au stade des Hauts Champs

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° 267 du 31 mars 1964 (Jeunesse et Sport),

Considérant qu'en raison de travaux, l'utilisation du terrain de football n° 1 au stade des Hauts Champs risque d'avoir pour conséquence sa détérioration,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation dudit terrain de football,

## ARRÊTE

**Article 1** - Suite à la réalisation de travaux et notamment le changement de fourreaux, le terrain de football n° 1 du stade des Hauts Champs est fermé du 21 au 27 octobre 2024 inclus.

**Article 2** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de la notification du présent arrêté.

**Article 3** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur le Président de la Ligue de Football de Normandie, Monsieur le Président du District Maritime de Football, Monsieur le Président de l'Union Sportive Lillebonnaise, Monsieur le Président de l'USL Football et au personnel municipal.

Fait à LILLEBONNE, le 14 octobre 2024

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Kamel BELGHACHEM.

VILLE DE LILLEBONNE